

Les démissions au CA d'Eau Secours Briançonnais

Comme indiqué dans notre précédent message, notre CA du 20 juin dernier a été marqué par la démission de 7 membres :

Denis ALLIRAND, Frédérique ALLIRAND(Villar d'Arène) Jean-Luc CHARTON (Puy St André)
Florence GAILLARD,Sabine KAINCZ (La Grave), André GARCIA, Bernard LIGER(Névache).

Eau-Secours-Briançonnais continue de fonctionner avec un CA ainsi composé :

Pierre-Jean DOULAT: Président - **Yves MITTAINE:** Vice-président (Le Monêtier)

Danièle LAVIN: Secrétaire - **Gabriel BELLET:** Trésorier (Le Monêtier)

Michel ARTIGUE(Briançon) **Ginette CLERGET**(Val des Prés) **Denis FEUILLASSIER**(Puy St André) **Yves MASSE, Stéphane RAMON** (Le Monêtier) **Jacques MATHON** (La Grave).

Les démissionnaires sont, comme nous, défenseurs du Service public de l'Eau et de l'Assainissement géré en Régie. Mais, hélas, des divergences de plus en plus fortes se sont développées au sein du CA sur la façon de faire valoir notre point de vue auprès des Elus. La SEERC refuse depuis l'origine toute communication avec nous. Nos seuls interlocuteurs sont donc les Elus, signataires du contrat d'assainissement et dépositaires de l'intérêt général.

Pour nous, l'indépendance et l'autonomie d'action de l'association sont primordiaux. Nous sommes convaincus que le dialogue avec les Elus est nécessaire dans le respect des responsabilités de chacun. Si le problème de l'eau et de l'assainissement est un problème politique au sein de la cité, **il ne peut pas être lié à une étiquette politique car les Elus passent et les problèmes restent... et les usagers payent toujours.**

Pour les démissionnaires, l'attitude apparaît plus orientée sur le soutien et la coopération avec les Elus. La déclaration publiée en mai 2013 sur le blog "Névache-Autrement" de Bernard Liger, concernant le Président de la CCB Alain Fardella, l'illustre bien : « *Pour ce qui nous concerne nous nous réjouissons de la ténacité qui est la sienne. Il veut et peut réussir dans sa négociation, dans notre intérêt à tous. Nous lui témoignons notre appui et notre confiance* ».

Depuis des mois, nous étions arrivés à une situation de blocage complet : aucune décision n'était possible au sein de l'association, les statuts stipulant une majorité des 2/3 pour toute décision.

Par ailleurs, les divergences de fond portent aussi sur la conduite des actions juridiques, à grands frais, et chaque fois sanctionnées par des échecs ...

Toujours est-il que nous venons d'apprendre, comme vous peut-être, que les démissionnaires viennent de se regrouper pour créer l' « Association de Défense des Services Publics » ... avec une « offre promotionnelle à 1 euro » sur les adhésions pour les membres d'ESB !

A chacun d'entre vous d'en juger sur le fond ... et sur la méthode.